En amont de la visite	Choisir un horaire complémentaire à la première visite
	Prévenir les tiers qui vous accompagnent (proches ou professionnels)
	<ul> <li>Demander la documentation : <ul> <li>Le dernier avis de taxe foncière</li> <li>Un plan du bien avec les mesures des différentes pièces,</li> <li>Les diagnostics amiante et plomb qui sont obligatoires,</li> <li>L'état des installations électriques, des risques naturels et technologiques, gaz</li> <li>Le bilan des performances énergétiques,</li> <li>Les factures eau et énergie</li> <li>Les derniers procès-verbaux d'assemblée générale, le règlement, et le bilan financier de la copropriété,</li> <li>Le montant et la répartition des charges collectives, les tarifs du syndic s'il est professionnel, les éventuelles avances de trésorerie à faire à la copropriété, les assurances souscrites.</li> </ul> </li> </ul>
	Prévoir le matériel utile : mètre, carnet, lampe de poche
Dans l'appartement	Vérifier les installations et leur conformité :  - électriques (emplacement et fonctionnement prises, interrupteurs),  - d'eau (tuyauterie, robinetterie, sanitaires),  - de chauffage (ballons, chauffage électrique ou au gaz)  Être attentif à la luminosité et aux nuisances sonores  Contrôler la faisabilité des travaux (murs porteurs, fenêtres etc)
Dans la copropriété	Visiter les annexes (caves, greniers, parkings)
	Examiner l'état des installations, des peintures, des accès et des parties communes
	Se faire une idée de la vie dans l'immeuble le soir ou le week end
Dans le quartier	Constater la proximité des transports, commerces et de toute autre infrastructure nécessaire.
	Poser des questions sur les projets urbains et immobiliers
	Observer l'environnement du quartier à des horaires/jours différents